

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
CENTRE DE LOISIRS ETE 2022

N° 15.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

*

Monsieur le Président propose de reconduire la mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2022.

Lieu : Groupe scolaire de la Meije

Capacité d'accueil : 16 enfants maximum

Nombre d'encadrants : 2

Tarifs :

Tranches quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
QF 1 : de 0€ à 300€	3,30€	5,30€	8,00€
QF 2 : de 301€ à 500€	4,40€	6,40€	9,70€
QF 3 : de 501€ à 700€	5,50€	7,50€	11,35€
QF 4 : de 701€ à 900€	6,70€	8,70€	13,15€
QF 5 : 901€ et plus	8,15€	10,15€	15,35€
Famille hors canton	20,00€	22,00€	30,00€

Monsieur le Président propose également de valider le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

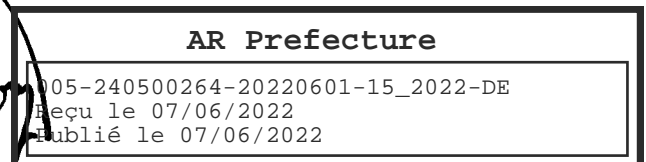
DÉCIDE :

- De créer le centre de loisirs pour l'été 2022.
- D'accepter les tarifs ainsi proposés.
- De valider le règlement intérieur annexé à la délibération

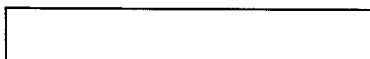
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification